

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

x x x

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.68/06.20

Objet : Revalorisation des crédits alloués aux écoles

Délibération n°: D.68/06.20

Objet : Revalorisation des crédits alloués aux écoles

Madame PATIN indique que dans le cadre de la préparation de son budget annuel, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Lillebonne avait fixé le montant des crédits alloués aux écoles pour ce qui concerne les fournitures scolaires, les livres de prix, les jouets, la pharmacie et le matériel d'équipement. Chaque année, le budget était calculé en fonction du nombre d'élèves inscrits dans chacune des écoles.

Lors de la reprise, en 2007, des activités de la Caisse des Ecoles par la Ville, la commune a maintenu cette méthode de calcul. La dernière revalorisation des crédits alloués aux écoles est intervenue dans le cadre du budget 2009 comme suit :

- Fournitures scolaires – 6067 – 36,93 € par élève
- Livres de prix pour les élémentaires – 6232 – 7,02 € par élève
- Jouets pour les maternelles – 6232 – 7,52 € par élève
- Pharmacie – 60624 – 0,76 € par élève (avec un minimum de 102,00 € par école et par an)

Matériel d'équipement (achat de matériel audio-visuel ou pédagogique) – 60632 ou 2188, selon que l'achat relève du fonctionnement ou de l'investissement :

- 154,84 € par école
- 69,83 € pour les 5 premières classes
- 38,17 € pour les classes au-delà.

Au regard de l'évolution des prix à la consommation, il apparaît nécessaire de revoir le montant des crédits alloués aux écoles qui n'ont pas été révisés depuis 2009. Ainsi, à la rentrée scolaire de septembre prochain, il est proposé une revalorisation de 15 % desdits crédits, soit une somme globale portée à 47 176 € (le budget initial de 2020 étant de 41 413 €).

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L 211-8, 212-1 et 212-5,

Considérant qu'il convient de revaloriser les montants des crédits alloués au fonctionnement des écoles,

Délibération n°: D.68/06.20

Objet : Revalorisation des crédits alloués aux écoles

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'augmentation de 15 % des crédits alloués aux écoles lillebonnaises, dès la rentrée scolaire 2020-2021, pour les fournitures scolaires, les livres de prix pour les élémentaires, les jouets pour les maternelles, la pharmacie et le matériel d'équipement, comme suit :

- Fournitures scolaires - 6067 - 42,47 € par élève,
- Livres de prix pour les élémentaires - 6232 - 8,07 € par élève,
- Jouets pour les maternelles - 6232 - 8,65 € par élève,
- Pharmacie - 60624 - 0,87 € par élève (avec un minimum de 102,00 € par école et par an).

Matériel d'équipement (achat de matériel audio-visuel ou pédagogique) - 60632 ou 2188, selon que l'achat relève du fonctionnement ou de l'investissement :

- 178,07 € par école,
- 80,30 € pour les 5 premières classes,
- 44,09 € pour les classes au-delà.

- d'autoriser l'inscription des montants correspondants au budget 2020.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*



